

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

Tableau des indemnités du Maire et des Adjoint

Le Maire percevra, à compter du de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 24 mai 2020, une indemnité s'élevant à 71% de l'indemnité maximale pouvant être allouée aux maires des communes de moins de 500 habitants.

Les adjoints percevront, à compter du de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 24 mai 2020, une indemnité s'élevant à 71% de l'indemnité maximale pouvant être allouée aux adjoints des communes de moins de 500 habitants.

A compter du 24 mai 2020

Fonction	Nom et prénom	Montant brut de l'indemnité perçue par les élus Soit 71 % indemnité maximale	Pour rappel montant maximum de l'indemnité des communes de moins de 500 habitants
Maire	Alain BUJADOUX	704.17 €	991.80 €
1 ^{er} Adjoint	Alain GRASS	273.38 €	385.05 €
2 ^{ème} Adjoint	Isabelle CARTON	273.38 €	385.05 €

Ce tableau sera annexé à la délibération n°DE_240520_2 du 24 mai 2020.

Le Maire,

Alain BUJADOUX